

Article site internet TJ :

Le Conseil départemental de l'Accès au Droit de l'Orne (CDAD 61)

Qu'est-ce que le CDAD ?

Le CDAD a été institué par la loi sur l'accès au droit du 10 juillet 1991 relative à l'aide juridique et modifiée par la loi du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle.

Il existe 101 CDAD en France, un par département.

Ils sont rattachés au Service d'Accès au Droit et à la Justice et de l'Aide aux Victimes (SADJAV) situé au ministère de la Justice.

Le Conseil Départemental de l'accès au droit de l'Orne a été créé le 14 octobre 1996. Cette organisation est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) qui a la personnalité morale, composé de membres de droit et de membres associés.

Missions et Actions

Le CDAD 61 a pour objet l'aide à l'accès au droit. Il a pour missions de :

- Recenser les besoins ;
- Définir une politique locale ;
- Dresser et diffuser l'inventaire de l'ensemble des actions menées ;
- Evaluer la qualité et l'efficacité des dispositifs d'accès au droit auxquels il contribue ;
- Financer des actions visant le développement de l'accès au droit.

Il est informé, avant sa mise en œuvre, de tout projet d'action relatif à l'accès au droit et il est consulté pour avis de toute demande de concours financier de l'Etat pour ce type d'action.

Afin de réaliser au mieux ses missions, le CDAD 61 mène les actions généralistes suivantes :

➤ **L'information juridique :**

Elle vise à informer les personnes sur leurs droits et devoirs, les orienter vers les acteurs du droit compétents pour répondre à leurs questions juridiques et expliquer les procédures pour faire valoir ces droits, le fonctionnement de la justice et l'élaboration du droit en général.

Des permanences sont assurées dans différents lieux sur le département par le CDAD 61 lui-même ou des partenaires tels que l'Association d'Aide aux victimes, de Contrôle Judiciaire socio-éducatif, d'enquête de personnalité et de Médiation pénale (ACJM) ou le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF) de l'Orne.

➤ **Les consultations juridiques :**

Elles se distinguent de l'information juridique. Ce n'est plus une réponse générale qui est donnée ou une orientation vers un professionnel qui est prescrite mais une réponse, un avis, un conseil en particulier délivré par un professionnel du droit habilité par la loi.

Le CDAD 61 ne fait pas de consultations juridiques mais élabore des partenariats avec des professionnels du droit (avocats, huissiers, notaires ...) pour assurer des consultations juridiques par le biais du système de permanences ou de bons de consultation.

Les permanences permettent aux justiciables d'obtenir des conseils juridiques par des personnes compétentes et diligentes.

Les bons de consultation permettent d'obtenir une consultation juridique gratuite auprès d'un avocat des barreaux d'Alençon et d'Argentan ou d'un huissier de justice :

La délivrance de ces bons est conditionnée par des critères :

- Critère géographique : le justiciable réside dans l'Orne ou une juridiction ornaise est potentiellement compétente ;
- Critère financier : le justiciable est éligible à l'aide juridictionnelle à hauteur de 100% ou 55% (simulateur d'aide juridictionnelle sur le site www.justice.fr ou www.service-public.fr) ;
- Critère d'opportunité : la consultation est informative, c'est-à-dire que le bon ne peut être délivré si une procédure est déjà en cours, si le justiciable consulte l'avocat pour engager une procédure ou pour faire une demande d'aide juridictionnelle...

Chaque justiciable peut bénéficier d'un bon de consultation gratuit par an et par affaire valable pendant un mois.

➤ **La création d'un réseau départemental d'accès au droit :**

Le CDAD assure également la création, le développement et le maintien du maillage territorial existant sur le département.

Il veille à étendre ses permanences d'information et de consultation juridiques afin de diffuser l'accès au droit sur l'ensemble du territoire, notamment au sein des Espaces France Services.

➤ **La promotion des modes amiables de règlement des différends :**

Depuis plusieurs années, le CDAD 61 prône les modes amiables de règlement des différends (MARD) et invite les justiciables à faire appel à un conciliateur de justice, un médiateur, une association, le Défenseur des Droits ...

Cette politique a pour but d'informer le justiciable sur l'existence des MARD et sur le fait qu'une solution à un litige peut être trouvée sans systématiquement saisir un juge.

Création d'un site internet :

Le CDAD 61 travaille actuellement sur la création d'un site internet, qui sera disponible à compter du 1^{er} mars 2021.

Ce site a vocation à offrir à tout citoyen une information sur les dispositifs d'accès au droit existants dans le département. Outre les missions et coordonnées du CDAD, il sera possible d'y retrouver les coordonnées des partenaires, associations et professionnels du droit qui œuvrent en matière d'accès au droit.

Une carte interactive comportant l'ensemble des Point-Justice du département permettra à chaque citoyen de prendre connaissance du lieu d'accès au droit le plus proche de son domicile ainsi que de l'intervenant assurant la permanence.

Les événements organisés par le CDAD et les partenaires seront relayés via le site internet.

Il sera possible de retrouver des fiches pratiques et thématiques sur différentes questions notamment sur le droit de la famille, le droit du travail mais aussi sur la procédure d'aide juridictionnelle, les compétences des juridictions ...

Le Guide local de l'accès au droit réédité pour les années 2022 et 2023 en format papier sera accessible sur le site internet et tenu à jour des dernières modifications. Ce guide est destiné à la population, présentera des renseignements pratiques sur les personnes, les services publics ou les associations susceptibles d'informer nos concitoyens sur leurs droits et obligations.

Pour contacter le CDAD :

Adresse postale : Tribunal Judiciaire d'Alençon, 22 Avenue Wilson 61000 ALENCON

Tel : 02.33.82.15.54

Courriel : cdad.orne@gmail.com

Site internet : cdad-orne.fr